

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ALBIE Jacques après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr BOUYSSOU Roland, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2020 et avoir constaté:

- le résultat de fonctionnement à affecter:

* résultat de l'exercice:	6 212.33 €
* résultat antérieur:	11 009.65 €
* TOTAL A AFFECTER :	17 221.98 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

* solde d'exécution cumulé:	- 2 983.00 €
* solde des restes à réaliser	0€
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT:	2 983.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement:	2 983.00 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 :	14 238.98 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

ASA d'irrigation
2020 SAINT-ANDRE-D'ALLAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2020 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

AR PREFECTURE

024-292401106-20210325-2021_S-DE
Reçu le 28/06/2021

Etablissement Public Administratif

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2021,
Le président demande au membre du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2021

d'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virement de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

A.S.A d'Allas
24200 SAINT-ANDRE-D'ALLAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2021.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2021.

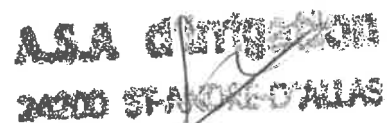
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

ASA d'hydraulique
24200 SAINT-ANDRE D'ALLAS



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2020 avec l'analyse des couts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2021 :

- Abonnement usage agricole : 280,00 € / module - appel en Juin
- Compteur usage domestique : 55,00 € / petit compteur – appel en Juin
- consommation: 0,20 € / m3 appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2021

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

ASA
24200 SAINT-ANDRE-D'ALLAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_7

Objet : Facturation des frais d'étude des demandes de raccordement

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, examine les engagements des exploitants ayants demandé leur raccordement à l'ASA. Une étude a été commandée à l'ADHA24 pour réaliser le chiffrage des travaux de chaque raccordement et réaliser la consultation des entreprises.

Le montant de cette étude est de 2563.50 € HT.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

De refacturer ces frais d'étude aux trois personnes ayant demandé leur raccordement à l'ASA au prorata du montant des travaux.

- Mr MATERNE Bruno
4020 Route de Vezac 24200 SAINT ANDRE D'ALLAS : 414.26€ HT
- Mr CONSTAND Michel
Lieu-dit Sybanque 24200 SARLAT LA CANEDA : 696.76 € HT
- Mr LEULIER Patrick
5 rue des Armes - 24200 SARLAT LA CANEDA : 1 452.48 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

**ASA L'INTERCOM
24200 SAINT-ANDRE D'ALLAS**

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

AR PREFECTURE

024-292401106-20210325-2021_S-DE
Regu le 28/06/2021

| Etablissement Public Administratif

A.S.A de SAINT ANDRE D'ALLAS
Le Pignier
24200 SAINT ANDRE D'ALLAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 25/03/2021 à 10 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	2
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_8

Objet : Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2020 ainsi que les demandes de modification reçues.

Mme PRADIER Catherine signale qu'elle n'utilise plus son deuxième compteur usage domestique est sollicité la réduction de ses souscriptions liées à ce compteur. Le syndicat, accepte de réduire ses souscriptions à un compteur usage domestique.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

AR PREFECTURE

024-292401106-20210325-2021_S-DE
Regu le 28/06/2021

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module	Petit Compteur
ALBIE	FRANCOISE	ALBIE	JACQUES	2	1
ASSOCIATION	CIRCUIT DE BONNET	ASSOCIATION	CIRCUIT DE BONNET	2	0
DELIBIE	PIERRETTE	DELIBIE	PIERRETTE	2	0
EARL	LA FERME DE SARLAT	AUDY	CHRISTIAN	2	1
FDA	GREDER	FDA	GREDER	0	1
GAEC	DU PIGNIER	PEYRAT	JOSETTE	2	0
GAEC	DU PIGNIER	PRADIER	CATHERINE	2	0
GAEC	DU PIGNIER	BOUYSSOU	ROLAND	4	1
LEROUX	BERNARD	LEROUX	BERNARD	2	0
MONGIE	STEPHANE	MONGIE	STEPHANE	2	1
PRADIER	CATHERINE	PRADIER	CATHERINE	2	2
SARL	ROYERE	ROYERE	REGIS	4	2
SCEA	DE LA BRAUGE	PHILIP	EVELYNE	2	0
SCEA	FARGETOU	FARGETOU	JEAN-FRANCOIS	6	0
VERRET	MICHEL	VERRET	MICHEL	2	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,


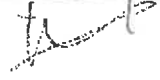
Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

~~ASA d'irrigation
2400 ST-JOUE-D'ALLAS~~

MAIRIE 24200 ST ANDRE D'ALLAS**Liste d'émargement du syndicat****Date :.....25 MARS 2021.....**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		